



**Anjou Actiparc "La Guittière"**  
**A SEICHES SUR LE LOIR**

---

**DOSSIER DE REALISATION DE LA  
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

---

**Caractéristiques indicatives des  
équipements publics à réaliser dans la ZAC**



79 Rue Desjardins – BP 80110 49101 ANGERS CEDEX 02



4 Quai des Carmes – BP 62257  
49022 ANGERS CEDEX 02

## 1) Voirie

### ✓ *Voirie principale*

Création d'une voie structurante à double sens, hors gel, dimensionnée sur la base d'un trafic poids lourds TC4, d'une emprise totale de 16 m composée de :

- Une chaussée de 7 m en enrobés;
- Deux allées piétonnes, respectivement de 2,00 m en arène granitique ;
- Séparées de la chaussée par 2 noues de 2 et 3 m pourvus de plantations de 1<sup>ère</sup> grandeur et gazon.
- Le programme inclut la réalisation de la jonction de la voie sur la RD 323 par un giratoire de rayon extérieur 25 m

### ✓ *Autres cheminements*

Il est prévu le long du fossé traversant la zone d'un bassin à l'autre un cheminement large de 4m en structure lourde avec revêtement en stabilisé pour l'accès aux véhicules d'entretiens et au camion pompier pour la défense incendie.

## 2) Assainissement pluvial

L'assainissement sera de type collectif.

Le réseau d'assainissement pluvial projeté prend en compte :

- Les effluents externes à la zone et qui y transitent.
- Les effluents issus de la voirie future interne à la zone ainsi que ceux des voiries existantes (espaces publics inclus).
- Les effluents issus des lots à urbaniser.

Ces eaux pluviales se rejeteront dans le fossé longeant la RD 323.

Les impacts de l'imperméabilisation des terrains seront compensés par la construction de bassins de rétention ou noues représentant un volume total de stockage d'environ 7.800.m<sup>3</sup>.

Le débit des bassins seront limités par des ouvrages de régulation.

## 3) Assainissement eaux usées

Sans objet.

## 4) Eau potable – desserte incendie

L'alimentation en eau potable est prévue assurée par le dévoiement d'un réseau existant en fonte de diamètre 200mm traversant la parcelle, les diamètres des canalisations étant calculés pour assurer débits et pressions nécessaires, en relation avec le SIAEP.

La défense incendie sera réalisée par l'intermédiaire de poteaux d'incendie répartis régulièrement sur la voie, pour assurer 60 m<sup>3</sup>/h sous un bar pendant 2 h en simultané sur 2 hydrants situés à moins de 100 m des accès aux parcelles. Ce dispositif est complété par la création d'une aire d'aspiration, accessible aux services d'incendie, en prise directe sur le bassin d'incendie, le volume utile assuré en permanence étant de 360 m<sup>3</sup>.

### **5) Electricité**

Le réseau de distribution électrique sera réalisé sur l'ensemble de la Z.A.C. en souterrain à partir de postes de transformation à créer, l'étude étant réalisée par le SIEMML en accord avec EDF concessionnaire du réseau MT

### **6) Eclairage public**

L'éclairage public sera alimenté à partir des postes de transformation à construire sur la Z.A.C. et concernera la voirie principale, avec un éclairage unilatéral d'une hauteur de feux de l'ordre de 8 m à 10 m. Le type de lanternes et de mats sera choisi en accord avec la Commune et la Communauté de Communes.

### **7) Réseau télécommunications**

Le réseau extérieur existant servira de départ pour la desserte de la Z.A.C. ; le transport sera assuré sur l'ensemble par des fourreaux de distribution situés sous allées de la voie de desserte.

### **8) Gaz**

L'alimentation en gaz est prévue par réalisation d'un réseau sous allées de la voie de desserte, raccordé aux réseaux extérieurs existants.

### **9) Espaces verts**

La voie de desserte comporte deux accotements de 2 m et 3m séparant la chaussée des allées piétonnes qui seront engazonnés et pourvus de plantations de 1<sup>ère</sup> grandeur.

Chaque bassin de rétention est traité en fonction de son impact visuel : simple prairie fauchée, plantations d'agrément ou haies denses sont retenues suivant le cas, l'objectif étant d'intégrer naturellement ces espaces dans le paysage, sans dénaturer leur fonction de rétention et en s'assurant que leur entretien sera aisé.

